



## HAUPTPREIS / PREMIER PRIX

### Laudatio der Jury des Medienpreises SAV für Herrn Dominique Strebel vom „Schweizerischen Beobachter“ anlässlich des Fachkongresses des Schweizerischen Anwaltsverbands (SAV) 2009

von Jurymitglied Dr. Blaise Rostan, 13. Juni 2009

-----

### Eloge de M. Dominique Strebel du „Schweizerischen Beobachter“ fait par le jury du Prix des Médias FSA lors du Congrès de la Fédération Suisse des Avocats (FSA) 2009

par le membre du jury Dr Blaise Rostan, 13 juin 2009

---

En 2008, Dominique Strebel a fait paraître 2 articles dans le "Beobachter" : le premier – un portrait – dédié à Ursula Biondi internée, "à titre éducatif", à l'âge de 17 ans, dans la prison de Hindelbank, le second – un reportage – consacré aux sentiments et aux souvenirs de 3 femmes, Rita Schreier, Regina et Ursula Biondi, qui retournent, 40 ans après, en visite à Hindelbank, prison dans laquelle les autorités de tutelle leur avaient imposé un internement sans jugement.

Cette investigation conduite en 2008 nous remet en mémoire l'acte d'autorité exercé par les autorités tutélaires à l'endroit de 3 jeunes adolescentes, la première Ursula, considérée comme difficile parce que trop enjouée et pleine d'entrain, la deuxième, Rita, dénoncée par son maître secondaire pour un prétendu vol, la troisième, Regina, internée après une tentative de suicide.

Ces deux articles du Beobachter nous confrontent à une réalité encore pratiquée dans les années 80.

Cette problématique du redressement éducatif par le moyen de la prison a été analysée par le philosophe Michel Foucault qui explicitait dans son ouvrage "Surveiller et punir" l'ancrage de la prison dans notre société et surtout son lien avec des visions éducatives, je cite :

***La prison continue, sur ceux qu'on lui confie, un travail commencé ailleurs et que toute la société poursuit sur chacun par d'innombrables mécanismes de discipline. Grâce au continuum carcéral, l'instance qui condamne se glisse parmi toutes celles qui contrôlent, transforment, corrigent, améliorent. Mais dans sa fonction, ce pouvoir de punir n'est pas***



***essentiellement différent de celui de guérir ou d'éduquer. Le carcéral "naturalise" le pouvoir légal de punir, comme il "légalise" le pouvoir technique de discipliner.***

Le mérite essentiel de cette investigation journalistique est de rendre la parole à ces 3 femmes, qui, malgré l'écoulement des ans, sont encore aujourd'hui marquées par leur internement imposé à Hindelbank, en raison de décision arbitraire des autorités tutélaires; autorités qui n'ont présenté ni regret ni excuse. Il faut espérer que ces personnes trouveront une certaine réhabilitation morale lors de la discussion sur l'interpellation de Mme Jacqueline Fehr déposée en avril de cette année au Conseil national, interpellation qui nécessitera une réponse du Conseil fédéral.

En décernant ce prix, le jury a voulu rendre hommage à cette recherche historique et juridique, qui met en évidence le pouvoir absolu et son exercice arbitraire par les autorités tutélaires; cette investigation journalistique met en évidence l'impuissance de ces 3 femmes malmenées dans leur famille, subissant des abus de différents ordres et ne recevant comme aide officielle des autorités qu'un internement en prison – Rita à 16 ans en 1962, Ursula à 17 ans en 1967 et Regina à 19 ans en 1976.

Pour le jury, il ne s'agit pas d'un simple fait divers historique, mais de la mise en évidence de mesures administratives ordonnées sans fondement et sans jugement, et ceci dans un passé encore tout récent.

De plus, ces 2 articles reconnaissent le mérite de ces 3 personnes et leurs destinées professionnelles réussies : l'une travaille à l'ONU, l'autre dans une entreprise de taxi, la 3<sup>ème</sup> dans un home pour handicapés.

Ces articles interrogent sur le fonctionnement du droit et nous interpellent sur les dérives arbitraires de certaines autorités.

Que ce passé si proche, grâce à Dominique Strebel, retrouve un droit de parole et d'expression est certainement la fonction primordiale de cette investigation journalistique.

Encore toutes les félicitations du jury à Dominique Strebel !

**Seule la version orale fait foi !  
Es gilt das gesprochene Wort!**